

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

LFRANCILIEN

N°112 | MARS 2022

16 Témoignage

EXAMEN DE
CONFORMITÉ FISCALE :
LES 5 ÉTAPES POUR
VOUS LANCER !

32 Progresser

DROIT DE
COMMUNICATION
ET PUBLICITÉ

34 S'inspirer

COMPTA FOR GOOD :
UN PODCAST RSE
POUR SE FORMER ET
PASSER À L'ACTION

DOSSIER

L'INNOVATION

AU CŒUR DE _____
_____ NOTRE PROFESSION

 **NOVACIO**
CLUB • webconférence



POUR VOTRE SÉRÉNITÉ FISCALE

Terra Gestion, partenaire de vos missions

**Partenaire des Experts-Comptables
dans la réalisation de l'Examen
de Conformité Fiscale**

Créons ensemble :

- ✓ Un engagement fort dans la sérénité.
- ✓ Un accroissement de votre image auprès de vos clients.
- ✓ Une image valorisante pour rassurer l'ensemble de vos interlocuteurs et parties prenantes à votre activité professionnelle.
- ✓ Un gage de transparence avec l'Administration Fiscale.

Des réponses concrètes à vos questions ?

Joël Lemonnier : 06 07 26 72 20

Nicolas Gauthier : 06 22 53 13 29



L'ECF va devenir incontournable et **Terra Gestion s'affirme dans un rôle de tiers de confiance pour accompagner les cabinets qui le souhaitent** dans la mise en œuvre de cette nouvelle mission.

C'est un partenariat
« gagnant/gagnant! »

Pragmatisme, rigueur, confiance et engagement confraternel, telles sont les bases de notre collaboration avec les cabinets comptables depuis plus de 40 ans.

Le « liant » de notre travail quotidien nous permet d'agir de concert et en parfaite complémentarité.

+ d'échanges

+ de confiance

+ de proximité

Paris

33, rue de la Bienfaisance
75008 Paris
01 42 65 41 64

Melun

259, rue Pierre-et-Marie Curie
77000 Vaux-le-Pénil
01 64 79 76 00

Evry

3, av. du Général de Gaulle
91090 Lisses
01 84 18 00 10

Auxerre

23, boulevard Davout
89000 Auxerre
03 86 42 07 07

04. Édito

PARTICIPER

- 06.** FLASH BACK
Loi de finances pour 2022 : un millésime sans surprises
- 08.** BRÈVES
Quoi de neuf en île-de-France ?
- 09.** AGENDA
Les rendez-vous à venir
- 10.** VIE DES COMMISSIONS
**Focus sur la commission
Respect de la profession**
- 11.** **Le stage, une étape obligatoire
et déterminante dans le cursus
du futur expert-comptable**

DÉCOUVRIR

- 14.** INNEST
**Quel bilan pour les startups
de la deuxième promotion ?**
- 16.** TÉMOIGNAGE
**Examen de conformité fiscale :
les 5 étapes pour vous lancer !**

SE TRANSFORMER

- 20.** DOSSIER
L'innovation au cœur de notre profession

PROGRESSER

- 29.** OUTIL
**Comment bien préparer
son contrôle qualité ?**
- 32.** ACTU JURIDIQUE
Droit de communication et publicité

S'INSPIRER

- 34.** RSE
**Compta for Good,
un podcast RSE pour
se former et passer à l'action**



06.



16.



20.



32.



34.

Revue trimestrielle
de l'Ordre des
experts-comptables
région Paris
Île-de-France,
éditée par
Actions-Experts

- **E.U.R.L.** au capital
de 350 000€
- **RCS** N° Paris
B417 494 739 APE 741C
- **ISSN** - N°1287 - 4140
- **TVA intracommunautaire**
FR 53417494739
- **Diffusion**
13 000 exemplaires
- **www.oec-paris.fr**
01 55 04 31 33
50, rue de Londres
75008 Paris
- **email**
lefrancilien@oec-paris.fr
- **Directrice de publication**
Virginie Roitman
- **Comité de rédaction**
Aïcha Amejjoud
Mickaël Brun
Marion Criel
Amélie Deraedt
Isabelle Faujour
Caroline Helin
Stéphanie Laporte
Marjorie Lohez
Julien Philip
Christine Roca
Virginie Roitman
Jérémy Younes
- **Conception
graphique & maquette**
Julie Marie
- **Crédits photos**
iStock
Steven Jimel
- **Impression**
YD Print
- **Régie publicitaire**
APAR
01 41 49 02 90

Virginie Roitman, élue nouvelle présidente de l'Ordre des experts- comptables de Paris – Île-de-France

Chères consœurs, chers confrères,

Le 27 janvier dernier, les membres du conseil régional m'ont témoigné leur confiance et m'ont élue à la tête de notre institution. C'est avec beaucoup de fierté et d'honneur que je vous écris ces quelques lignes en tant que **nouvelle présidente** de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France.

Je suis fière de succéder ainsi à **Laurent Benoudiz**, qui depuis cinq années, a mis toute son énergie au service de notre profession en réformant nos services, en créant de nouveaux outils, en multipliant les formations utiles à nos collaborateurs, et ces derniers temps, en nous aidant à surmonter les difficultés liées à la crise sanitaire. Je tiens à saluer son engagement et sa ténacité et à le remercier sincèrement au nom de toutes les consœurs et les confrères de notre région.

Je suis **fière d'être expert-comptable**, fière d'exercer ce métier si passionnant, entourée de quinze collaborateurs, avec qui j'ai le sentiment d'être utile aux entreprises et aux dirigeants que nous accompagnons quotidiennement.

Après plusieurs années d'engagement personnel et collectif pour notre institution, je suis honorée d'être aujourd'hui votre représentante. Représentante d'hommes et de femmes qui osent entreprendre, qui aiment accompagner leurs clients, avec intelligence, dévouement et indépendance.

Je sais que la vie de nos cabinets est parfois mouvementée, que les règles changent incessamment, que la technologie nous dépasse souvent et que recruter est un défi pour chacune et chacun d'entre nous. J'ai bien conscience de nos difficultés.

Mais je suis également convaincue qu'un avenir aux multiples opportunités se présente à nous. Nous sommes devenus indispensables à la société. Nous disposons de connaissances, d'expériences, de collaborateurs, d'outils et de données d'une valeur inestimable pour les entreprises, pour l'économie et pour l'État. À nous de savoir les exploiter et les promouvoir.

La seule condition, et pas des moindres, pour saisir cette chance : s'adapter et se transformer.

C'est l'axe prioritaire que je fixe à la mandature qui s'ouvre. **Je veux accompagner les 6 300 experts-comptables franciliens dans leur transformation de cabinet.**

La facture électronique arrive à grands pas et notre mission traditionnelle de tenue et de déclaration disparaîtra avant 2030. C'est une évolution formidable qui va enfin nous permettre de valoriser notre savoir-faire et nos compétences acquises lors de nos études. Nous allons pouvoir concentrer nos travaux sur des missions qui intéressent vraiment les chefs d'entreprise et qui répondent davantage à leurs besoins.

Bien évidemment, il nous faudra revoir en profondeur la stratégie de nos cabinets. C'est pourquoi, en septembre dernier, nous avons lancé le parcours de la Transformation, dont les neuf ateliers sont déjà suivis par près de 200 consœurs et confrères.



Je veux accompagner les 6 300 experts-comptables franciliens dans leur transformation de cabinet.



Définition de l'offre, stratégie commerciale, production de nouvelles missions, gestion des compétences des collaborateurs... Autant de thèmes qui vous sont proposés dans ce parcours et que vous pourrez approfondir grâce à une série de formations spécialement dédiées aux professionnels du chiffre. Si vous souhaitez aller plus loin, vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement individualisé par un mentor (consœurs ou confrères volontaires) ou par un coach indépendant. N'attendez pas 2025 et anticipez ce bouleversement.

Se transformer, c'est aussi innover ! Au-delà des incantations, l'Ordre vous propose de suivre les actions concrètes du club Inovacio, lancé en décembre dernier, et qui intègre votre cabinet à un véritable service Recherche et Développement mutualisé. Rendez-vous page 20 pour en savoir davantage. Vous pourrez tester les derniers logiciels en vogue, donner votre avis d'utilisateur, discuter de vos besoins avec les développeurs, vous former ou former vos équipes.

Nos équipes, parlons-en ! Pas un jour ne passe sans que nous soyons confrontés à un problème de recrutement. Attirer et fidéliser nos collaborateurs est un véritable défi pour nos cabinets. **L'attractivité restera donc au cœur des actions de l'Ordre.** Actions renforcées en direction des jeunes lycéens, de leurs parents et du monde enseignant, pour promouvoir la diversité de nos métiers à travers des vidéos, les réseaux sociaux, et notre nouvelle plateforme unjobquicompte.fr.

Nous poursuivrons notre partenariat avec la toute nouvelle école de la profession Sup'Expertise Paris, désormais présidée par mon prédécesseur. Nous continuerons à investir massivement dans la formation initiale et continue afin de l'adapter à nos besoins et à ceux de nos clients. Nous faciliterons ainsi l'adéquation entre les qualifications des étudiants et de nos collaborateurs avec les missions que nous proposons sur le terrain. C'est un travail sur le long terme mais qui est indispensable à la transformation des cabinets et à leur développement.

Enfin, je souhaite mettre l'accent sur les **services de l'Ordre**. Du Tableau aux contrôles qualité en passant par l'assistance confrères, je me suis beaucoup investie sur les missions régaliennes et originelles de notre institution. Nous avons modernisé certaines d'entre elles et nous allons continuer à simplifier vos démarches, les rendre plus accessibles et rapides. Notre rôle est de **faciliter l'exercice professionnel** de celles et ceux qui respectent les règles. À l'inverse, nous resterons intransigeants face à ceux qui les enfreignent, bafouent notre déontologie et ternissent notre image.

Vous constaterez au fil des pages du magazine que chacune des actions menées s'inscrit dans les trois axes que je viens d'énoncer.

Chères consœurs et chers confrères, j'espère que les dispositifs que nous déployons vous sont utiles, car c'est le sens que je veux donner à mon engagement.

PAR VIRGINIE ROITMAN

PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

 @Virginie Roitman

Loi de finances pour 2022 : un millésime sans surprises

Le 10 janvier dernier se tenait le rendez-vous annuel de présentation de la loi de finances et des budgets rectificatifs. Retransmise depuis le théâtre Mogador, Vital Saint-Marc, expert-comptable et élu au sein du CRO IDF revient sur les éléments marquants pour 2022.



VITAL SAINT-MARC,
EXPERT-COMPTABLE,
ÉLU AU SEIN DU CONSEIL
RÉGIONAL DE L'ORDRE
DE PARIS IDF

Pour l'analyste, il en va des lois de finances comme des millésimes de vins, avec des crus rarement mémorables, excellents quelquefois, honorables parfois et médiocres le plus souvent. Recherchant la nouveauté en prônant la stabilité, il est rarement ravi de la cuvée qui lui est présentée. Celle de 2022 ne le satisfera pas ; née dans ce contexte économique et sanitaire morose que nous subissons

tous, teinté de poussées inflationnistes et issue de la dernière vendange du quinquennat, elle présente peu d'atouts. La stabilité des dispositions antérieures, éventuellement.

IMPOSITION DES PARTICULIERS. Manque de corps.

L'inflation qui sert d'actualisation aux barèmes fiscaux n'est pas celle qui touche l'électricité ou le gaz en fin d'année. Non, c'est l'inflation annuelle, arrêtée à 1,4 % par l'Insee pour 2021 ; autant dire qu'à revenus constants, l'impôt restera pratiquement constant.

Le côté novateur de la loi de finances est à rechercher dans l'imposition des cessions d'actifs numériques. Le législateur s'est saisi de ce régime, avec difficulté, pour donner une définition nouvelle, pour 2023 il est vrai, au caractère professionnel des opérations et en étant frappé de bon sens en décidant d'imposer ce nouveau pro-

fessionnel dans la catégorie des BNC et non plus dans celle des BIC.

Pour le reste, on confirme. On confirme la kyrielle de crédits d'impôt, avec quelques aménagements favorables au contribuable pour l'emploi de personnes à domicile, comme on confirme la suppression de la taxe d'habitation, sur la seule résidence principale, pour tous les contribuables. Curieuse réforme tout de même que la suppression de la taxe d'habitation dans le lieu où nous consommons les services des collectivités (résidence principale) et le maintien de cette même taxe dans nos lieux de villégiature (résidence secondaire).

FISCALITÉ DES ENTREPRISES. Une cuvée légère.

C'est d'abord, là-encore, une confirmation : la baisse à 25 % de l'impôt sur les sociétés. À un point près (24 %), le taux de 1948 ; quand la fiscalité est aussi, comme la mode, un éternel recommencement.

C'est ensuite un ensemble de nouveautés dans la continuité. C'est la création du « crédit d'impôt collaboration de recherche », ou CiCO, qui est un aménagement du CIR destiné à maintenir et à favoriser la collaboration dans la recherche entre le public et le privé. C'est aussi l'évolution du crédit d'impôt innovation, avec la suppression des dépenses de fonctionnement au bénéfice d'un taux de crédit porté à 30 %, et l'aménagement du critère d'âge dans les jeunes entreprises innovantes.



C'est aussi des aménagements de certains dispositifs de TVA, comme l'exigibilité avancée des livraisons de biens, la modification de la définition de la base d'imposition des bons à usage mixte, la suppression des fonctions statistiques de la déclaration d'échanges, ou l'option à la TVA par opération pour les activités bancaires.

LE PLAN « INDÉPENDANTS ». De la couleur, du gras et peu de profondeur.

Annoncé le 16 septembre par le président de la République, ce plan comprend 20 dispositions sur le statut des indépendants, sur leur protection sociale, leur reconversion, leurs démarches et sur la transmission des entreprises. La loi de finances porte certaines de ces mesures.

C'est ainsi que l'abattement pour cession et départ en retraite est aménagé afin de tenir compte des difficultés actuelles. Le délai entre le départ en retraite et la cession est porté de 24 mois à 36 mois pour les cédants qui ont fait valoir leurs droits à la retraite entre 2019 et 2021.

Pour les cessions d'entreprises individuelles, le législateur a augmenté de façon significative les plafonds d'exonération qui dataient de 2005, en les portant de 300 K€ à 500 K€ pour une exonération totale et de 500 K€ à 1 000 K€ pour une exonération partielle. « Rien de plus suspect que les bonnes intentions »,

dit-on : en augmentant le plafond, le législateur a également modifié l'assiette en intégrant au prix de cession « les charges en capital et les indemnités au profit du cédant » ; en d'autres termes, en ajoutant la valeur des stocks, voire des immeubles, au prix de cession du fonds de commerce. Une modification mesurée.

Pour les seules acquisitions comprises entre 2021 et 2023, le législateur a ouvert la faculté de déduire l'amortissement du fonds commercial, à la condition cependant que cet amortissement ait un sens en comptabilité.

Enfin, le législateur persiste sur la possibilité qu'il donne à l'exploitant, dans le statut futur, d'opter pour l'imposition de son activité à l'impôt sur les sociétés. Est-ce bien utile ? Mais ceci nous amènerait trop loin.



Quoi de neuf en Île-de-France ?

Des vidéos pour dynamiser la profession

L'Ordre francilien a récemment publié deux nouvelles vidéos sur les réseaux sociaux.

La première, « Devine mon job », met à l'honneur trois personnalités témoignant autour de leur passion commune : leur métier d'expert-comptable. Plus qu'une profession, il s'agit d'une vocation qui, à leurs yeux, va au-delà des missions « basiques ». Leur rôle consiste à redonner du sens aux clients en proie au doute, à utiliser des outils ainsi que les nouvelles technologies, pour veiller au bon développement des entreprises qu'ils accompagnent. La vidéo est réalisée de manière à laisser deviner au spectateur la profession qui sera celle des trois témoins.

La deuxième vidéo présente le nouveau programme pensé et développé par l'institution : le parcours de la Transformation. Une série d'ateliers, de formations, d'outils et d'accompagnements personnalisés dédiés aux experts-comptables et à leurs collaborateurs, dans le but de faire face aux nombreuses évolutions que vit la profession.

Plus d'informations sur <https://www.oec-paris.fr/actualites/videotheque> et sur nos réseaux sociaux.



Un nouveau podcast en faveur de la diversité

Un appel à témoignage a été lancé durant le mois de janvier, afin de proposer à plusieurs volontaires de participer au nouveau projet de la commission Parité, diversité et inclusion.

Un podcast permettant de valoriser la diversité au sein de la profession du chiffre et qui offre l'opportunité aux participants d'exprimer leurs expériences, leurs aspirations et leurs combats. En établissant des regards croisés avec un autre professionnel du chiffre, le podcast se veut inspirant, et vise à donner confiance et l'envie aux nouvelles générations de nous rejoindre dans une profession en pleine mutation.



Vous souhaitez découvrir ces épisodes et partager votre expérience ?
Restez connectés sur www.oec-paris.fr/comites/comite-rse/

Les rendez-vous à venir

Découvrez les événements à venir : entre matinales, conférences ou RDV au 50... L'Ordre organise de nombreuses manifestations pour vous informer sur l'actualité réglementaire, l'évolution de la profession ou les services et outils.

MARS

RDV au 50

Présentation d'Espace Pro

MERCREDI 16 MARS

18h00-19h30

Club Social

L'after work de la protection sociale

MERCREDI 16 MARS

15h30-18h30

ENTORIA - 166 rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret

Business Game 2022

MARDI 22 MARS

Matinale CSE

« Évolution des missions de l'expert-comptable avec l'élargissement des prérogatives du CSE aux enjeux de la transition écologique »

MARDI 22 MARS

9h00-10h30

Webinaire du club Inovacio

« Découvrir le CRM pour en optimiser son utilisation »

JEUDI 25 MARS

9h00-10h30

Opération memento

DU SAMEDI 26 MARS

AU VENDREDI 1^{ER} AVRIL

Webinaire associations

« Transformation d'une association en scop et SCIC »

MARDI 29 MARS

9h30-10h30

Conférence du club DAF

« Le DAF externalisé et la gestion de la trésorerie »

MARDI 29 MARS

18h00-20h00

AVRIL

Club Patrimoine

« Faut-il encore passer en société, depuis l'option IS ouverte aux indépendants ? »

MARDI 5 AVRIL

17h00-19h00

Webinaire du club Inovacio

VENDREDI 22 AVRIL

9h00-10h30

MAI

RDV au 50

Lettre de mission : question déontologique et nouveautés de Cap Performance

MERCREDI 11 MAI

18h00-19h30

 Programme et inscriptions sur oec-paris.fr

L'opération Allo Impôt bientôt de retour

Véritable rendez-vous annuel au service des citoyens, l'opération Allo Impôt revient à nouveau cette année au printemps. Initié par l'Ordre francilien, l'institution met à la disposition de tous durant plusieurs jours, une plateforme téléphonique gratuite. Au bout du fil, des professionnels du chiffre volontaires renseignent les citoyens qui rencontrent des difficultés ou des interrogations (liées notamment à la crise sanitaire) dans l'élaboration de leur déclaration d'impôts.

 Vous souhaitez rejoindre les bénévoles de l'opération cette année ?

Restez connectés sur www.oec-paris.fr et sur nos réseaux sociaux : LinkedIn, Twitter et Facebook.



Focus sur la commission Respect de la profession

La surveillance de l'exercice professionnel fait partie des missions régaliennes de l'Ordre, en vertu de l'article 31 de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945.



Quel est le rôle de la commission ?

La commission Respect de la profession s'assure que le comportement des professionnels ne contrevient pas aux règles de la profession, à travers des contrôles « article 31 ».

JEAN-MARIE THUMERELLE,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION RESPECT DE LA PROFESSION ET DE LA COMMISSION DU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS IDF

EN 2021, **30** CONTRÔLES ARTICLE 31 ONT ÉTÉ RÉALISÉS.

contrôlé. À la fin du contrôle, le contrôleur remet au contrôlé un document sur lequel il pourra formuler ses observations.

Contrôle qualité/ Contrôle article 31, quelle différence ?

Contrairement au contrôle « article 31 », le contrôle qualité contribue à la bonne organisation des structures et au perfectionnement des méthodes de travail, dans une démarche solidaire et confraternelle. Il reste régulier et aléatoire. À l'inverse, le contrôle « article 31 » est diligenté sur décision du conseil régional, après prise de connaissance de certains faits dénotant un soupçon de manquement du professionnel de l'expertise comptable à ses obligations. *(Pour plus d'informations sur la préparation du contrôle qualité, cf article page 29 « Comment bien préparer son contrôle qualité »).*

Comment est diligenté un contrôle ?

Toute commission de l'Ordre peut solliciter auprès du conseil régional un contrôle article 31, dès lors que des éléments le justifient. Le conseil valide cette demande en séance. Le membre de l'Ordre est ensuite informé par courrier recommandé, au minimum 15 jours avant le contrôle.

Qui effectue le contrôle ?

La commission est composée d'un président et d'un vice-président membre élu de l'Ordre, et de 9 membres élus et anciens élus du conseil régional, soumis au secret professionnel (art. 21 al. 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945).

Comment se déroule le contrôle ?

Les contrôleurs se déplacent au cabinet du contrôlé, et peuvent solliciter tout document lié à l'exercice du

Un membre de l'Ordre peut-il s'opposer au contrôle article 31 ?

Non. Ce contrôle fait partie des missions du conseil régional. En cas d'indisponibilité justifiée, le conseil de l'Ordre peut proposer une autre date de contrôle.

Quels sont les cas fréquents dans lesquels un contrôle est diligenté ?

- > **Inscription d'une société avec des associés non-membres** représentant une part importante dans le capital ;
- > **Association avec des non-membres** de l'Ordre condamnés pour exercice illégal ;
- > **Suspicion de détournement** de clientèle ;
- > **Signalement d'un client** ou d'un expert-comptable auprès de la commission Exercice illégal.

Quelles sont les suites du contrôle ?

Le contrôleur établit un rapport, qu'il transmet au président de l'Ordre. En cas de contrôle faisant ressortir des irrégularités importantes ou des manquements déontologiques, le président de l'Ordre peut décider de transmettre le dossier auprès d'autres commissions, de saisir la chambre régionale de discipline ou de convoquer le contrôlé. À contrario, le dossier peut être classé sans suite.



Une question ? contactez **Gabrielle Belhadj** :
gbelhadj@oec-paris.fr

Le stage, une étape obligatoire et déterminante dans le cursus du futur expert-comptable

Le stage est la dernière phase cruciale pour chaque étudiant en passe de devenir expert-comptable. Une étape déterminante d'une durée de trois ans, pour laquelle la commission Stage et prestation de serment a développé de nombreuses actions visant à assurer la réussite de ces futurs professionnels du chiffre.

La commission Stage

La commission joue un rôle clé auprès des stagiaires. Elle les accompagne au quotidien, par le biais de nombreuses actions mises en place tout au long de l'année.

Ses membres se réunissent cinq fois par an, dans le but d'aborder plusieurs thématiques : les demandes d'ins-

cription, les transferts, les demandes dérogatoires et cas particuliers, les actions à développer et à mener, les candidatures de contrôleurs de stage ou encore le partenariat noué avec l'Anecs (l'Association nationale des experts-comptables et commissaires aux comptes stagiaires). En parallèle de la commission, le comité régional du Stage apprécie la régularité et la qualité du stage et délibère sur la remise de l'attestation de fin de stage.

Trois temps forts



I. Quels outils et services pour les stagiaires ?

UN COACHING PERSONNALISÉ

Au cours des trois années de stage, les experts-comptables stagiaires peuvent avoir des doutes ou rencontrer des interrogations liées à leur cursus. Pour cela, la commission a développé une série de coachings répartis en trois ateliers gratuits (un par niveau), afin de cibler au mieux leurs besoins.

L'atelier de première année a un rôle plus pédagogique. Il présente l'Ordre, la commission, l'école Sup'Expertise et répond à l'ensemble de leurs interrogations.

L'atelier dédié aux stagiaires en deuxième année est axé sur les diverses problématiques que peuvent rencontrer les stagiaires, notamment dans la gestion de leurs rapports de stage. Une coach spécialisée en gestion du temps, du planning et des priorités est à leur disposition pour les aider à obtenir une meilleure organisation.

L'atelier de troisième année quant à lui, aide les étudiants dans la préparation de leur soutenance, en pré-

vision de leur examen du DEC. Une coach spécialisée intervient afin de les préparer oralement à cette soutenance ainsi qu'une élue de l'Ordre, membre du jury du DEC, qui leur explique le déroulement de la soutenance, les attitudes à adopter et les attentes des membres du jury.

L'OPÉRATION MÉMENTO

Deux fois par an, l'Ordre, en partenariat avec l'Anecs et les éditions Francis Lefebvre, met à disposition des stagiaires de troisième année, une sélection de mémentos afin de les accompagner dans la réussite de leur examen. Ces kits sont prêtés avant chaque session du DEC (en mai et en novembre) aux mémorialistes qui en font la demande auprès de l'Ordre. Cette opération qui rencontre chaque année un vif succès représente une économie non-négligeable pour les stagiaires.



Vous souhaitez bénéficier de cette opération ? Elle est proposée 2 fois par an, rendez-vous sur www.oec-paris.fr et sur les réseaux sociaux de l'Ordre pour suivre les périodes d'inscription





BBIGGER

Bigger est la plateforme de recrutement en ligne et gratuite de l'Ordre francilien, qui propose des offres d'emploi (en stage, en alternance, en CDD et en CDI) en quelques clics et selon vos critères de sélection. En tant qu'utilisateur, vous bénéficiez d'un accès privilégié aux différents profils des cabinets inscrits. Vous pouvez ainsi découvrir leur philosophie, leur activité et leur culture d'entreprise. Bigger aide également les futures recrues dans leurs démarches, notamment dans l'envoi de candidatures spontanées aux cabinets inscrits sur la plateforme. Plus qu'un site Internet, il s'agit d'un véritable annuaire interactif, regroupant des fiches de présentation de près de 500 cabinets franciliens. En outre, Bigger est un outil pratique pour les stagiaires et les jeunes diplômés en recherche d'un emploi.



Plus d'informations sur
www.bigger.fr

ESPACE PRO

Espace pro est un extranet facilitant vos démarches et vos échanges avec l'Ordre francilien. En quelques clics, vous pouvez : visualiser vos informations, télécharger vos attestations d'inscription, de présence et de fin de formation, vous inscrire à nos événements gratuits et enfin, communiquer avec nos services.



Plus d'informations sur
www.espace-pro.oec-paris.fr

2. Quels sont les rôles de l'ANECS et du CJEC

L'Anecs est une association dédiée aux experts-comptables stagiaires et aux étudiants en comptabilité. Son rôle est de les représenter et de les informer sur de nombreux sujets : leur cursus, le stage, etc. Par ailleurs, elle organise à travers toute la France, des réunions d'informations portant sur ces thématiques et notamment sur celles liées à l'actualité de la profession. L'association les accompagne également dans la préparation de leurs examens et de leurs productions écrites (mémoires, rapports semestriels).

L'Anecs entretient des liens étroits avec le CJEC, le club des jeunes experts-comptables. Fondé pour assurer la continuité des missions de l'Anecs, le club propose les mêmes services que son prédécesseur mais à destination des jeunes diplômés. En plus des missions énoncées précédemment, le CJEC accompagne ses adhérents dans leur installation et propose des outils ludiques pour faciliter leur quotidien.

Ainsi ensemble, ces organisations ont créé « Les Estivales », le premier congrès destiné aux jeunes professionnels en comptabilité. Ce rendez-vous a lieu tous les deux ans durant deux jours. Ce congrès des jeunes installés est une occasion pour les jeunes professionnels du chiffre, les stagiaires experts-comptables et les mémorialistes, de se retrouver et d'échanger ensemble autour de thématiques communes et notamment liées à l'actualité. L'événement propose un programme riche en conférences et en ateliers.



Plus d'information sur <http://anecs.anecs-cjec.org/>
et sur <http://cjec.anecs-cjec.org/>

3. Zoom sur la prestation de serment

Chaque année, la commission Stage et prestation de serment organise à l'occasion des Universités d'été, une cérémonie de prestation de serment. Cet événement solennel marque l'entrée officielle des jeunes diplômés dans la profession. Il s'agit d'un moment fort à partager entre amis et en famille, où les nouveaux professionnels du chiffre prêteront serment devant la profession venue les accueillir. Cet événement marque officiellement l'entrée des diplômés dans un nouvel univers, une nouvelle famille professionnelle.

Les contrôleurs de stage



Les contrôleurs de stage ont pour rôle d'accompagner les stagiaires durant leurs trois années de stage. Ils veillent également au bon déroulement de celui-ci lors des journées de regroupement qu'ils animent ou co-animent. Chaque année, la commission organise un séminaire afin d'accueillir les contrôleurs de stage et plus précisément les nouvelles recrues. Ce temps fort est donc l'occasion pour tous de faire le bilan de l'année écoulée, d'échanger sur la pédagogie, de lever des axes d'amélioration, de se retrouver et d'aborder ensemble les actualités et notamment les nouvelles technologies mises en place.



Vous souhaitez, vous aussi, vous investir dans cette mission ?
N'hésitez pas à contacter Sandra Bouguet, responsable du service du Stage, à l'adresse suivante : sbouguet@oec-paris.fr

1. Challenge ton stage

L'Ordre francilien et la commission Stage et présentation de serment lancent le tout nouveau défi : **Challenge ton stage**. Il s'agit d'un concours permettant aux participants de s'exprimer d'une manière drôle et décalée sur leur propre expérience vécue durant leur stage, ou de parler de leur contrôleur de stage, dans une vidéo de deux minutes maximum. Celle-ci doit être dynamique mais surtout marquante ! Le projet peut être réalisé seul ou en groupe de 5 personnes. À la clé ? De nombreux lots à gagner ! 2022 marque la première édition de ce challenge hors du commun participant au dynamisme de la profession et la cohésion des futurs professionnels du milieu !



Plus d'informations sur www.oec-paris.fr

3. La charte du Stage

La charte du stage du conseil régional de l'Ordre francilien est un document évolutif qui permet d'accompagner les experts-comptables stagiaires et leur maître de stage. Elle tient compte de l'évolution de la pratique et des modifications que le conseil supérieur de l'Ordre apporte au déroulement du stage et au programme de formation.

Ce dispositif essentiel à toute demande d'inscription au stage ou au changement de maître de stage, apporte les éclairages nécessaires, harmonise les pratiques et permet de rappeler à chacune des parties ses engagements ainsi que le cadre de leurs missions. Elle a pour objectif également d'expliquer le contexte du stage, de rappeler les exigences et de sensibiliser les intervenants au déroulement du stage ainsi qu'aux prérogatives et obligations qui en découlent.



TRANSMISSION DE CABINETS
D'EXPERTISE COMPTABLE



1920
2020

Nos 100 ans d'expérience
font toute la différence



CONTACTEZ UN
EXPERT-CONSEIL

VG
Viou & Gouron
FONDÉ EN 1920

Pour vos transmissions, faites confiance
à l'intermédiaire historique.

72, Boulevard Haussmann - 75008 Paris
vgconseil@viou-gouron.fr - 01 53 43 86 86
www.viou-gouron.fr

INNEST

Quel bilan pour les startups de la deuxième promotion ?

Alors que leur accompagnement touche à sa fin et que la 3^e promo d'INNEST voit le jour, petit retour sur les bénéfices de l'accélération d'INNEST pour la promo 2 !

Greenly

FORMER LES CABINETS À LA CRÉATION DE BILANS CARBONE

Ce début d'année 2022 annonce pour Greenly, le début d'un ambitieux programme de formation auprès des cabinets d'expertise comptable, et ce, de la création à l'analyse de bilans carbone pour leurs clients TPE / PME grâce à leur outil. Si vous souhaitez être formé sur ces sujets, n'hésitez pas à contacter Pierre Lavalet à l'adresse suivante : pierre@greenly.earth

Greenly a également été sélectionnée pour faire partie des 24 startups lauréates qui participeront au MassChallenge à Boston, dans le Massachusetts. Il s'agit d'une prestigieuse compétition internationale réunissant les startups FinTech les plus pointues.

De janvier à juin, Greenly travaillera aux côtés de KPMG afin de continuer à développer ses fonctionnalités et parfaire sa solution, pour répondre toujours plus aux problématiques environnementales des entreprises.

e-carry

UNE SOLUTION AU CŒUR DES ENJEUX DES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE

e-carry on a pris la décision de se focaliser sur le cœur de métier des cabinets d'expertise comptable, afin de leur proposer un outil simple, instinctif et très facilement configurable pour permettre d'alléger la charge mentale des collaborateurs.

Désormais, les cabinets profitent d'un environnement adapté à leur métier, favorisant l'articulation de la production, la gestion des échéances et des absences, et l'intégration des nouveaux collaborateurs, de manière à disposer d'une vision claire des priorités. En 2021, avec son interface jedecclare.com, l'incrémentation des suivis de production est devenue automatique. La solution continue d'augmenter les gains de temps avec une importante sécurisation des processus.

Aujourd'hui, e-carry on poursuit son développement en se basant sur la collaboration avec ses clients, afin de construire la roadmap de la solution. Et quelles meilleures mises à jour apportées que celles portées par les retours conjoints d'une multitude de cabinets ?

nüag

CONTINUER À ADAPTER SON OFFRE AUX PME / TPE POUR LES CABINETS

L'accompagnement d'INNEST a permis à Nüag d'adapter sa solution, en proposant une offre de gestion digitalisée des assemblées générales de moins de 30 personnes, une offre à 79 € pour la gestion de bout en bout des AG (visio-conférence exclue). Une réduction spéciale est applicable pour les cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, afin de permettre une meilleure traçabilité des décisions prises en assemblées générales. Pour les AG plus conséquentes, il est possible de réaliser un devis sur mesure, toujours avec des tarifs négociés.

Nüag se développe également dans la gestion d'actifs en signant un contrat avec un acteur de référence dans le milieu bancaire pour digitaliser la gouvernance des fonds FCPE dans lesquels sont placés l'épargne salariale de plusieurs milliers d'entreprises françaises.

Sesha

UNE PLATEFORME CONNECTÉE AVEC LA MAJORITÉ DES OUTILS DE PRODUCTION

C'est grâce à l'aide et au soutien de nombreux cabinets bêta-testeurs INNEST que Sesha est maintenant connectée avec la plupart des éditeurs d'outils de production comptable. Ces nombreux partenariats lui permettent aujourd'hui d'aller plus loin dans l'accompagnement du client.

Les analyses des principaux indicateurs de gestion de chaque dossier client, rédigées automatiquement par Sesha, offrent l'opportunité pour les cabinets de restituer régulièrement aux clients de l'information claire et compréhensible sur leur situation comptable et de les alerter sur des sujets importants (fiscaux, juridiques...) Les cabinets peuvent ainsi renforcer une relation de proximité et d'accompagnement des dirigeants tout au long de l'année !

En 2022, une V2 de la solution sera réalisée à partir des recommandations du comité scientifique de Sesha composé d'experts-comptables, pour apporter un enrichissement des analyses et la possibilité de paramétrer les indicateurs de gestion.

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POUR BIEN PRÉPARER SA RETRAITE

QUE VOTRE CLIENT SOIT SALARIÉ, DIRIGEANT D'ENTREPRISE, TRAVAILLEUR INDÉPENDANT, EXPLOITANT AGRICOLE, COMMERÇANT, ARTISAN, LA QUESTION DE LA RETRAITE EST PRIMORDIALE. CAR IL ARRIVERA UN MOMENT OÙ IL PROFITERA D'UNE NOUVELLE ÉTAPE DE SA VIE. MAIS AURA-T-IL BIEN PRÉPARÉ CETTE ÉTAPE ?



STÉPHANE MARIE
Responsable régional
auprès des professions
de conseils,
Île-de-France

L'importance de la préparation de la retraite

Notre système de retraite est fondé sur plusieurs strates, et en premier lieu sur deux piliers obligatoires avec une retraite obligatoire de base et une complémentaire.

Mais deux systèmes qui n'assurent malheureusement pas le même niveau de prestations à tous les actifs.

L'épargne retraite avec le PER

Jusqu'à une époque très récente, plusieurs produits différents permettaient de préparer sa retraite et de financer une rente qui viendrait s'ajouter à sa pension légale le jour de la liquidation de ses droits. La Loi Pacte a simplifié le paysage de l'épargne retraite et introduit un produit unique, le Plan d'épargne retraite (PER), plus souple que ses prédécesseurs. Ce PER peut être souscrit à titre individuel ou par une entreprise.

- **Le PER individuel (PERI)** qui remplace le Perp et le contrat Madelin ;
- **Le PER collectif (PERECO)** qui remplace le Perco ;
- **Le PER obligatoire (PERO)** qui remplace le contrat de l'article 83.

La gestion de l'épargne facilitée !

Le PER facilite la gestion de l'épargne retraite. Lorsque la retraite est lointaine, l'épargne sera orientée vers des actifs à meilleure espérance de rendement, et plus l'assuré s'approchera de l'âge de la retraite, plus l'horizon d'épargne sera court, et donc plus l'épargne sera progressivement sécurisée.

En parallèle, l'assuré se voit proposer plusieurs profils d'investissement qui s'adapteront à sa situation personnelle et son appétence aux risques. Il peut même, s'il le souhaite, choisir de piloter seul son contrat !

Plus de souplesse à la sortie !

Avec le PER, les épargnants bénéficient d'une grande liberté : au moment du départ en retraite, les retraits pourront être effectués soit en rente viagère ou en capital, en une fois ou de manière fractionnée. Seules les sommes correspondant à des cotisations obligatoires ne pourront faire l'objet que d'une sortie en rente viagère. L'épargnant peut même différer l'utilisation de son épargne et continuer à verser dans son PER tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt bien qu'étant retraité.

Le PER prévoit aussi des cas de déblocage anticipé : décès du conjoint, invalidité, surendettement, expiration des droits au chômage, cessation d'activité suite à une liquidation judiciaire et achat de la résidence principale (sauf dans ce dernier cas pour les sommes issues de versements obligatoires).

LA DÉDUCTIBILITÉ DES VERSEMENTS

Les sommes versées volontairement peuvent être déduites (avec plafonds) du revenu global de l'assuré, ou de son revenu professionnel s'il est travailleur non salarié. Mais il faut toutefois bien avoir en tête que lorsque l'assuré aura bénéficié de la déduction de ses versements, la sortie de son épargne sera fiscalisée.

UNE ÉTUDE COMPLÈTE ET PERSONNALISÉE DE VOTRE SITUATION

Le PER constitue un formidable outil pour préparer la retraite de vos clients et compléter leur future pension. Mais la préparation de sa retraite ne doit pas consister uniquement en la souscription d'un produit. Et c'est bien grâce à une démarche globale interprofessionnelle comprenant l'audit de la situation que vous pourrez accompagner le plus efficacement possible les revenus futurs de vos clients. Une démarche qui peut être intégrée à la stratégie de votre cabinet.



AG2R LA MONDIALE



EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE : LES 5 ÉTAPES POUR VOUS LANCER !

Depuis janvier 2021, l'examen de conformité fiscale offre aux entreprises la possibilité d'une tranquillité fiscale accrue et aux experts-comptables la

reconnaissance du statut de tiers de confiance... Une opération gagnante pour tout le monde donc, et pas si compliquée à mettre en œuvre. Les 5 étapes clés pour vous lancer.

I 1. SE FORMER

L'examen de conformité fiscale, c'est 10 points à auditer, considérés comme les éléments fiscaux les plus fréquemment contrôlés. Rien de bien sorcier pour un expert-comptable, mais il reste toutefois intéressant de suivre une formation pour bien comprendre le cadre réglementaire et les engagements pris par l'entreprise comme par le prestataire, connaître les obligations relatives au compte-rendu de la mission, et anticiper les points d'audit les plus délicats.

Sup'Expertise (anciennement Asforef) propose ainsi une formation d'une journée (7h), qui peut également être organisée en intra. Après une matinée théorique pour revoir les fondamentaux, l'après-midi est consacrée à la mise en pratique, avec notamment un point essentiel sur la contractualisation de la mission avec le client.

2. FIXER UN PRIX DE VENTE

Si jamais vous aviez envisagé d'inclure l'ECF dans le forfait initial d'accompagnement de vos clients, oubliez ! Même si cette mission peut être assez rapide à exécuter, elle n'en demande pas moins un surcroît de travail, qui doit être valorisé, et surtout, elle engage votre responsabilité. D'ailleurs, si un point de non-conformité est relevé par l'administration, l'expert-comptable est tenu de rembourser les honoraires correspondant au temps passé sur l'examen du point en question. Il faut donc que ce temps passé soit tracé et facturé.

Reste à savoir combien ! Si on ne peut bien sûr pas vous donner un prix fixe et valable en toutes circonstances – cela dépend de la taille du client, de la complexité du dossier, du type d'accompagnement que vous effectuez éventuellement déjà pour lui... – on peut estimer qu'en moyenne, un ECF représente une petite demi-journée de travail. Autre mode de calcul : considérer que cela équivaut à un 13^e mois de facturation.

3. INFORMER SES CLIENTS

Il relève de votre devoir de conseil d'informer vos clients de la mise en place par l'administration fiscale de l'examen de conformité fiscal, et de leur expliquer les avantages qu'il présente pour l'entreprise. Pour cela, le plus simple et le plus rapide est peut-être de commencer par un email d'information à l'ensemble de vos clients. À compléter si nécessaire par une explication en tête à tête lors du rendez-vous de bilan par exemple (mais selon les retours d'expérience des confrères qui se sont lancés, un premier mailing bien argumenté suffit déjà à convaincre plus de la moitié d'un portefeuille). En attendant, rien ne vous empêche de cocher la case ECF lors du dépôt des liasses fiscales : l'administration ne tiendra pas compte de la demande si votre client décide finalement de ne pas se prêter à l'examen.

Comment vendre une mission complémentaire : les conseils de Cécile Viniane,



FONDATRICE DU CABINET ELIXIR CONSEIL ET INTERVENANTE POUR LA FORMATION « DAF EXTERNALISÉE », PROPOSÉE PAR L'OEC PARIS IDF EN PARTENARIAT AVEC HEC PARIS

Les experts-comptables sont tellement dévoués à leurs clients, qu'ils ont parfois du mal à vendre des missions complémentaires, à oser facturer du temps passé qui n'était pas prévu. C'est normal, vendre ne s'improvise pas, il faut se préparer (et même éventuellement se former !)

Première étape

FIXER VOTRE PRIX

Quel que soit le métier, la réponse est la même : le juste prix se basera d'abord sur la valeur que votre prestation génère au client (temps passé, gain de fiscalité...) et doit se situer au-dessus de votre coût de revient.

Deuxième étape

PRÉPARER VOTRE ARGUMENTAIRE

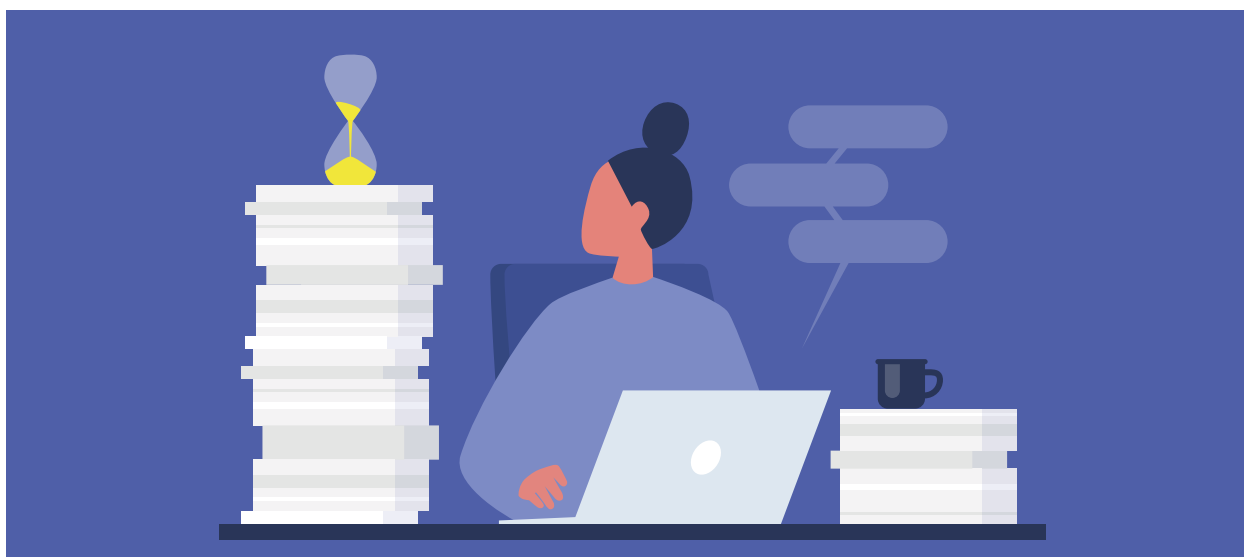
Et pour cela, répondre aux questions : qu'est-ce que cette prestation apporte à mon client ? à quel besoin elle répond ? Et finalement de deux choses l'une : ou bien la prestation n'apporte pas de valeur donc elle n'a pas lieu d'être, ou alors, elle en apporte et il est logique qu'elle soit facturée.

Troisième étape

ANTICIPER LES OBJECTIONS

Comment ? En s'entraînant ! Organisez des jeux de rôle : l'un se met dans la peau du client récalcitrant, et l'autre essaye de comprendre les freins, de lever les réticences... tout en gardant son calme évidemment. Cette méthode simple aide vraiment à travailler sa posture, à surmonter ses émotions, et à se sentir plus confortable face à un client.





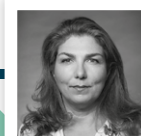
4. S'organiser

La bonne nouvelle avec l'ECF, c'est qu'entre le moment où vous déposez les liasses fiscales et la date limite pour rendre le compte-rendu, vous avez plusieurs mois, et donc le temps d'échelonner les dossiers dans le temps. Pour les dossiers en clôture au 31 décembre, vous avez jusqu'au 31 octobre de l'année suivante pour réaliser l'ECF : cela permet donc de vous en charger pendant la période plus creuse, entre août et octobre.

5. Se motiver (ou motiver ses équipes !)

On le sait bien, d'aucuns considèrent que « l'ECF, c'est encore de la paperasse et une contrainte de plus dans un quotidien déjà bien chargé ». Pourtant, certains cabinets ont eu l'idée de rendre cette nouvelle mission un peu plus excitante en mettant en place des challenges d'équipe. Un grand tableau avec la liste des clients, une croix pour chaque ECF vendu, une autre pour chaque ECF réalisé, et à la clé, une fois l'objectif atteint, une récompense à partager en équipe. Un séminaire au soleil, voilà qui devrait motiver vos équipes à appeler tous vos clients, non ?

Un grand merci à Kévin Dahan, expert-comptable stagiaire (cabinet Bewiz), à Henry-Marc Grynberg pour leur précieux témoignage sur la mise en place de l'ECF au sein de leur cabinet.



Le mot de la présidente

“ L'examen de conformité fiscale est une étape fondamentale vers la reconnaissance du statut de tiers de confiance. C'est l'opportunité d'affirmer le rôle de la profession comme partenaire de l'administration et comme garant de la sécurité fiscale des entreprises. À nous donc de nous saisir de cette opportunité, et de la transformer en occasion d'améliorer nos process, de sécuriser nos pratiques. Pour cela, l'Ordre a développé des outils, des formations, des webinaires. N'hésitez pas à partager les difficultés que vous pourriez rencontrer dans le cadre de cette nouvelle mission, pour que nous puissions continuer à vous accompagner au mieux. ”

RESSOURCES UTILES

- > Le décret du 13 janvier 2021 portant sur la création de l'examen de conformité fiscale
- > Le décret d'application
- > Le dossier du Francilien 108 (mai 2021) consacré à l'ECF
- > Le modèle de lettre de mission proposée par le CSOEC



ARAPL
Ile de France

Renforçons notre partenariat pour accompagner les professionnels indépendants dans leur quotidien.

Des outils et services qui vous sont dédiés :

- Une documentation ciblée et actualisée en temps réel.
- Un référent unique pour la gestion de vos dossiers.
- Des réunions d'information sur des thèmes techniques d'actualité, en présentiel ou en webinaire, et des conférences.
- Une expertise par secteurs professionnels.
- Un accès à tous nos services en ligne sur un espace personnel sécurisé.

NOUVEAUTÉ

L'ARAPL
Ile de France
vous propose
de réaliser
l'ECF de vos
clients.



L'INNOVATION

AU CŒUR DE _____
_____ NOTRE PROFESSION

À l'heure où la société et les usages professionnels se transforment à vitesse grand V, les entreprises n'ont pas d'autres choix que d'innover. Au sein de la commission Innovation de l'OEC Paris IDF, 4 piliers essentiels sont identifiés afin d'accompagner les cabinets dans ces besoins sans précédent. Les professionnels du chiffre sont amenés à diversifier leurs missions, à se tourner de plus en plus vers le conseil, et à « innover » dans leur corps de métier. L'Ordre a donc souhaité agir pour les y aider. Depuis décembre 2021, les experts-comptables peuvent désormais adhérer au club Inovacio. Dernier né des clubs de votre conseil régional, il a vocation à vous accompagner de manière pragmatique et ludique dans l'application des principes clés de l'innovation.

I. LA COMMISSION INNOVATION

Impulser les projets et apporter un accompagnement pédagogique

Depuis 2020, la commission Innovation, a vocation à impulser et à porter des projets qui, à l'avenir, donneront une dimension nouvelle aux cabinets franciliens, tant en termes opérationnel que stratégique. Il s'agit donc pour cette commission de présenter de nouveaux outils didactiques au service de la profession et d'apporter un

accompagnement pédagogique sur les nouvelles pratiques qui ont déjà fait leurs preuves. **Le mot d'ordre de cette commission : faire profiter la profession des opportunités, des outils et des méthodes présents sur le marché dans différents domaines.**

Les piliers de l'innovation

La commission identifie quatre piliers essentiels sur lesquels l'innovation doit se baser : l'humain, l'organisationnel, le relationnel et la technologie.

1.



L'humain

pour développer les soft-skills des experts-comptables ainsi que des modes de travail plus collaboratifs.

2.



L'organisationnel

pour fournir aux professionnels du chiffre les clés d'une structuration interne vers la transformation digitale.

3.



Le relationnel

afin de se reconnecter aux écosystèmes innovants et travailler de front avec les institutions et les acteurs de la profession.

4.



La technologie

pour comprendre, créer et détecter les outils qui seront utiles à la construction du cabinet de demain.

Prendre conscience de l'ensemble de ces facteurs est essentiel afin de garantir la réussite de l'innovation en cabinets. Afin de transformer ces prises de conscience en "mise en pratique", les membres de la commission ont souhaité créer le club Inovacio.

II. LE CLUB ET UN FORUM PERMANENT SUR SLACK

Il est apparu évident aux élus de la commission de proposer une communauté basée sur le partage d'informations et d'expérience autour des sujets de l'innovation. Convaincus que ce club saura susciter l'intérêt des confrères et consœurs, son objectif est de permettre à chacun de progresser sur des pratiques innovantes, et que tous puissent devenir acteurs de l'in-

novation au sein des cabinets et auprès de nos clients. Co-présidé par Guillaume Proust (président) et Cyril Thoumyre (vice-président), ce club accueille tous les experts-comptables qui souhaitent échanger autour des bonnes pratiques ainsi que sur les outils et services innovants. Objectif : vous offrir une vision pragmatique de l'innovation.

**Le club Inovacio
c'est le « tripadvisor »
des cabinets sur l'innovation**



DES SOLUTIONS PROPOSÉES SELON LES 4 PILIERS

100 %
DIGITAL

177
MEMBRES

7
MEMBRES DE LA COMMISSION
INNOVATION AUX COMMANDES

11
WEBINAIRES
À L'ANNÉE

DES OFFRES D'ADHÉSION SOUPLES QUI S'ADAPTENT À VOS BESOINS

- OFFRE « CABINET » pour 3 personnes physiques : 450 €
- OFFRE EXPERT-COMPTABLE (1 personne physique) : 240 €

Il est également possible de s'inscrire à une conférence ou webinaire unique pour 60 €.

Les actions développées par le club

Grande journée de l'innovation

La Grande journée de l'innovation du jeudi 9 décembre dernier a marqué le lancement officiel du club Inovacio, la première communauté innovante de la profession du chiffre.

Ayant vocation à se renouveler chaque année, elle a proposé et proposera à chaque édition des ateliers et conférences, mais aussi des rencontres avec des start-ups.

La Grande journée a abordé pour cette première édition, de nombreuses thématiques autour de la transformation des cabinets et de leurs pratiques. Elle était également l'occasion de découvrir les outils existants, mis en place pour les cabinets de demain, les nouveaux services, mais aussi d'obtenir des feedbacks des utilisateurs de ces solutions, et de rencontrer des partenaires financiers. Entre stratégie de l'innovation, RSE, veille et communication, c'était une magnifique occasion de découvrir comment intégrer de nouvelles compétences pour créer des équipes multidisciplinaires.

4
CONFÉRENCES

45
INTERVENANTS

8
ATELIERS

150
PARTICIPANTS

Le rendez-vous estival



LE RENDEZ-VOUS ESTIVAL SERA LE 2^E ÉVÉNEMENT CLÉ DU CLUB. IL PERMETTRA À SES MEMBRES DE SE RENCONTRER ET D'ÉCHANGER DANS UN CADRE PLUS INFORMEL.

 **Suivez les réseaux sociaux de l'Ordre et du club pour ne rien manquer des actualités et en savoir plus sur cette rencontre !**



Les supports

Afin de partager ces solutions et ces nouvelles technologies, le club se dote d'outils « dans l'air du temps ». Un forum sur Slack a été créé afin d'animer la communauté des membres via différents canaux de discussions.

Le premier canal permet d'échanger et de communiquer autour des différents événements et webinaires menés par le club et la commission. Le second propose une veille informationnelle. L'ensemble des membres peut participer à ce canal de discussion en partageant articles et interviews.

Un autre groupe de discussion est destiné aux partages concernant les outils, notamment via la plateforme des outils numériques (PON) de l'Ordre qui sera mise à l'honneur avec les retours et la participation active des membres Inovacio.

Tout comme pour Innest, l'accélérateur de startups de l'Ordre, le club Inovacio propose aux experts-comptables de devenir bêta-testeurs. Un moyen sûr et fiable d'obtenir des avis constructifs et indépendants sur les solutions découvertes par les uns et les autres. En alliant cette fonction à PON, les experts-comptables seront en mesure, grâce aux commentaires détaillés des utilisateurs, de savoir si une solution est adaptée à la structure et aux objectifs de leur cabinet.

Enfin, le dernier canal aborde la partie « formation ». Grâce à des tarifs préférentiels pour les membres, chacun pourra alors développer ses soft-skills ou ceux de ses collaborateurs. Les formations proposées permettront de développer ses compétences et ses projets, qu'ils soient d'ordre informatique et digital, ou liés à la fidélisation de ses équipes.

Les webinaires

Pour suivre l'ensemble des actualités de l'innovation dans la profession du chiffre, une dizaine de webinaires annuels sont mis en place par le club.

Animés par des membres, ils apportent un nouvel éclairage et des perspectives pour demain. Chacun des sujets abordés pourra ensuite être approfondi entre membres lors des échanges prévus à la suite des webinaires, ou sur le canal Slack concerné.

Chaque membre du club peut choisir d'être observateur ou acteur des informations et solutions transmises et c'est là la force de ce club d'un nouveau genre. Les élus de la commission organisent et animent les conférences avec l'aide des permanents, mais l'ensemble des membres peut interagir et proposer des sujets ou des solutions.



La réussite de ce club sera basée sur le partage d'expérience, l'entraide et la volonté d'aller

toujours de l'avant. Ce qui fera notre succès sera notamment notre capacité à être en veille pour mieux anticiper nos besoins ainsi que ceux de nos clients.

GUILAUME PROUST,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INNOVATION
ET DU CLUB INOVACIO



III. LES OUTILS

INNEST

INNEST Lancé en 2020, Innest, l'accélérateur de start-ups de l'accountech de la profession du chiffre, poursuit un objectif similaire à ceux du club Inovacio. Si ses missions visent à accompagner de jeunes entreprises de service en lien avec les métiers du chiffre, son objectif final est de proposer des solutions utiles aux cabinets. Dans cette optique les startups accélérées par

Innest participeront à chaque édition de la Grande journée de l'innovation. Cet événement phare porté par le club et la commission est une excellente occasion, d'une part, pour les entrepreneurs de rencontrer leurs futurs clients, et d'autre part, pour les experts-comptables, d'avoir une approche plus humaine des solutions qu'ils pourraient utiliser. Innest participe pleinement au fait de développer l'innovation au sein de la profession.

Outils pour les cabinets



Parmi les outils déjà en place au sein du conseil régional, nous retrouvons bien sûr PON, la plateforme des outils numériques.

Imaginée et développée par les équipes de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France, PON est LA plateforme digitale, évolutive et collaborative de la profession. Elle propose de nombreuses solutions en matière de paie ou de gestion, social et RH, notes de frais, facturation, ou encore CRM...

Pensée pour devenir LE site Internet de référencement collaboratif des outils numériques à destination de la profession comptable et de leurs clients, le club Inovacio a pour vocation de participer à sa mise à jour et son référencement. En faisant de ce club un lieu d'échange et de partage, PON sera le lieu tout indiqué pour mettre à jour les outils et les expériences utilisateurs.

Autre outil permettant de participer à l'innovation, mais plus tourné vers leur relation avec l'Ordre, Espace pro. L'extranet des experts-comptables de l'Ordre facilite les échanges avec le conseil régional et permet d'effectuer ses démarches 100 % en ligne via une connexion ComptExpert.

Enfin, Cap Performance, véritable boîte à



Cap Performance outils du cabinet dédiée aux experts-comptables et commissaires aux comptes est également une plateforme dédiée à l'accompagnement des professionnels du chiffre. Proposant 9 modèles de documents de référence, elle permet notamment aux jeunes inscrits de se lancer sereinement. Récemment mis à jour, il dispose aujourd'hui d'une interface intuitive et mieux pensée pour une utilisation optimale par les consœurs et confrères.

Suivez le LAB50

LA COMMISSION INNOVATION FAIT ÉGALEMENT PARTIE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU LAB50, L'OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES.



Le LAB50 est orienté autour de quatre commissions, répondant aux questions pour aujourd'hui et dans le futur. Son comité scientifique, composé de membres internes et externes à la profession, oriente et valide la stratégie du LAB50.



Suivez les actualités du site Internet sur lelab50.fr

Webinaires Inovacio les rendez-vous 2022

Retour sur les 3 premiers webinaires de l'année

1.

VENDREDI 21 JANVIER

Le top 5 des outils pré-compta plébiscités par les membres Inovacio

ANIMÉ PAR **GUILLAUME PROUST, CYRIL THOUMYRE**, CO-PRÉSIDENTS DU CLUB INOVACIO ET **ROMAIN FROMENT**, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INNOVATION DE L'OEC PACA

Après avoir sondé les membres du club Inovacio, 5 outils de pré-compta ont été retenus afin d'en présenter les principales caractéristiques et leurs effets au sein des cabinets :

- > Pennylane
- > Quickbooks
- > Tiime
- > Dext
- > My Unisoft

2.

VENDREDI 18 FÉVRIER

« L'outil DATA VIZ, un indispensable dans la transformation des cabinets »

ANIMÉ PAR **MICHEL JOLLY ET JOHN LEVY**

Pour les cabinets s'appuyer sur des outils de DATA VIZ, c'est à la fois répondre aux besoins clients en termes de production de reporting mais c'est aussi un atout pour en améliorer leurs pratiques.

Ce webinaire nous a permis de présenter en quoi ces outils permettent aux cabinets d'accompagner leurs transformations sur les plans :

- > **Organisationnel** (processus améliorer...)
- > **Ressources humaines** (recrutement, choix des compétences...)
- > **Commercial**

3.

VENDREDI 25 MARS

« Découvrir le CRM pour en optimiser son utilisation »

ANIMÉ PAR **AMÉLIE RAMARA** ET **ALEXIS SLAMA** DE BOOSTER DIGITAL

Le CRM (Customer relationship management) est un outil qui vise à optimiser l'interaction avec l'ensemble des cibles commerciales d'une entreprise (clients, partenaires ou prospects). Il centralise et analyse les interactions existantes entre vos clients, vos partenaires et votre organisation à des fins commerciales, promotionnelles ou de communication.

▶ **Les replays des webinaires sont uniquement accessibles aux membres du club Inovacio**



Vous pouvez d'ores et déjà réserver les prochains créneaux des webinaires dans vos agendas !

VENDREDI 22 AVRIL

VENDREDI 20 MAI

VENDREDI 17 JUIN

VENDREDI 22 JUILLET

VENDREDI 16 SEPTEMBRE

VENDREDI 21 OCTOBRE

VENDREDI 18 NOVEMBRE

VENDREDI 16 DÉCEMBRE



EN 2022, L'ASFOREF DEVIENT SUP'EXPERTISE !

LE 22 DÉCEMBRE 2021, LES ÉLUS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE ET DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS ONT VOTÉ, LA FUSION DE LEUR INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION CONTINUE, L'ASFOREF, ET DE L'EX-ACE, CFA HISTORIQUE POUR L'EXPERTISE COMPTABLE EN ÎLE-DE-FRANCE, AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'EXPERTISE COMPTABLE, DE L'AUDIT ET DU CONSEIL : SUP'EXPERTISE.

L'alliance de savoir-faire né du rapprochement de l'Asforef et l'ex-ACE au sein de Sup'Expertise permet à l'organisme de formation de la profession francilienne de couvrir désormais l'ensemble du champ de la formation professionnelle : formation initiale (classique ou en alternance), formation continue (courte ou diplômante et certifiante), accompagnement à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les cabinets, VAE (notamment du DCG et du DSCG), bilans de compétences, coaching, etc. Sup'Expertise peut ainsi mieux accompagner les cabinets dans leurs évolutions, en apportant une réponse adaptée à chacun de leurs besoins de compétences.

Avec pour ambition de s'imposer comme l'école de référence pour la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, Sup'Expertise place l'innovation pédagogique et technologique au cœur de sa stratégie.

Elle proposera ainsi aux élèves préparant le DCG, dès la rentrée scolaire 2022, son propre bachelor des métiers de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil, afin de leur permettre de compléter leur cursus vers ce diplôme d'État par des modules complémentaires (marketing, analyse des data, données extra financières, gestion de patrimoine...) en adéquation avec les besoins actuels des cabinets en nouvelles compétences.

Sup'Expertise, c'est également bien plus que le premier catalogue de formation continue de la profession à des prix très attractifs. L'école présente aussi un large choix de formations en phase avec les nouveaux besoins de la profession ; notamment grâce à ses parcours innovants de montée en compétences des collaborateurs de cabinets :

- **Parcours : E-Coll,**
- **Parcours d'accompagnement à la transformation** pour dirigeants de cabinets tels que la Performance Academy et la New Biz Academy
- **Formations certifiantes ou diplômantes** en partenariat avec HEC et Dauphine, en matière d'information extra-financière, d'évaluation-transmission, d'audit et conseil des systèmes d'information ou encore de direction financière externalisée.

Et pour incarner cette ambition d'excellence, Sup'Expertise comptera fin 2022 sur un nouveau campus moderne de 5 000 m², à Courbevoie, facile d'accès et à mi-chemin entre Saint-Lazare et La Défense. L'exceptionnelle qualité de ce bâtiment sera un atout majeur

dans la stratégie d'attractivité de l'école et de la profession que sert ce projet.

En communiquant sur une marque forte, portée par toute une profession (experts-comptables, commissaires aux comptes, collaborateurs, stagiaires et étudiants), Sup'Expertise entend bien assumer sa part dans le renforcement de l'attractivité d'une profession confrontée à une pénurie de collaborateurs, en attirant et en fidélisant davantage de jeunes dans une branche professionnelle qui a pourtant tout pour plaire : des postes évolutifs et à responsabilité, bien rémunérés et répondant aux attentes de jeunes générations en quête d'une activité porteuse de sens. Paradoxalement, ces atouts sont encore beaucoup trop méconnus des lycéens, de leurs parents, de leurs enseignants et de beaucoup de conseillers d'orientation. Sup'Expertise ne sera donc pas de trop pour joindre ses forces à celles des autres écoles de comptabilité franciliennes, au bénéfice de l'ensemble de la filière et de son attractivité.

LE MOT DU PRÉSIDENT DE SUP'EXPERTISE

LAURENT BENOUDIZ,
PRÉSIDENT SUP'EXPERTISE



“ Je vous invite à contribuer au développement des filières comptabilité, gestion, paie et RH et à retenir Sup'Expertise pour le versement de la taxe d'apprentissage 2022 (13 %) afin de permettre le développement de notre école, le recrutement et la formation de nos futurs collaborateurs et futurs confrères et lutter ainsi contre la pénurie de jeunes souhaitant embrasser nos métiers fantastiques ! Sup'Expertise, habilitée à recevoir ces fonds, met à votre disposition sur son site Internet un outil simple de déclaration et de versement (<https://taxe.supexpertise.fr>). Renseignements : c.gauthier@supexpertise.fr ”

Merci pour votre confiance

Visez l'excellence
SUP ✨
EXPERTISE

Votre partenaire TPE c'est **PICPUS**



/ Faites adhérer vos clients avant le 31 mai 2022

- Non-majoration de 1.10 sur les revenus 2022
- Réduction d'impôt de 915 € sur les frais de comptabilité et d'adhésion à Picpus

Cotisation 2022 : 240 € HT

/ Picpus à vos côtés pour l'ECF

- Pour vos clients TPE et professionnels libéraux
- Sérénité et gain de temps pour votre cabinet
- 40 ans d'expertise en prévention fiscale
- Tarifs maîtrisés

/ Picpus ouvre ses formations à vos clients non-adhérents

- Sur participation financière
- 250 formations par an en présentiel et en distanciel
- 35 formateurs spécialistes de la TPE
- 5 500 participants en 2021

l'esprit
PICPUS

- Simple
- Pro
- À l'écoute
- Respect de votre relation client

Vos contacts



Christine DOUARIN
Responsable Partenariat
Experts-comptables
01.53.33.34.55
douarin.christine@cgapicpus.com



Anne LECARME DENOUEL
Responsable Formation
01.53.33.34.60
lecarme-denouel.anne@cgapicpus.com



Raoul FAGE
Responsable Prévention Fiscale
01.53.33.34.61
fage.raoul@cgapicpus.com



Anne-Marie MICHEL
Responsable Prévention Fiscale
01.53.33.34.65
michel.anne-marie@cgapicpus.com

Découvrez nos services
www.cgapicpus.com

Suivez le **#filinfoPicpus** sur les réseaux sociaux



Siège à Nation

36, rue de Picpus - 75580 Paris cedex 12
Tél : 01.53.33.34.50

Agence de Saint-Maur

6, avenue du Gouverneur Général Binger - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
Tél : 01.81.94.54.20



Comment bien préparer son contrôle qualité ?

Le contrôle qualité est obligatoire quel que soit le mode d'exercice. Il porte sur la structure d'exercice professionnel et sur chacun de ses membres inscrits au Tableau de l'Ordre. Sont concernés tant le bureau principal que, s'il y a lieu, le ou les bureaux secondaires inscrits ou non au Tableau de l'Ordre.

Dans un esprit de dialogue constructif, il s'agit à travers les contrôles, d'harmoniser les comportements professionnels et d'accompa-

agner les experts-comptables dans le perfectionnement de leurs méthodes de travail pour être toujours plus performants.

Finalité du contrôle : performance du cabinet et sécurisation de l'exercice professionnel

La réforme du contrôle qualité lancée en 2019, a été un axe fort de la précédente mandature. Le constat était simple : le contrôle s'attachait essentiellement à vérifier la bonne application des normes et des règles professionnelles, et bien que la démarche confraternelle existait déjà, l'aspect conseil n'était pas formalisé.

Le conseil régional a donc entrepris des changements avec une volonté forte de réaffirmer les fondamentaux du contrôle qualité. Cette réforme structurante a mis l'accent sur l'amélioration de la performance des cabinets et le respect de l'application des normes professionnelles.

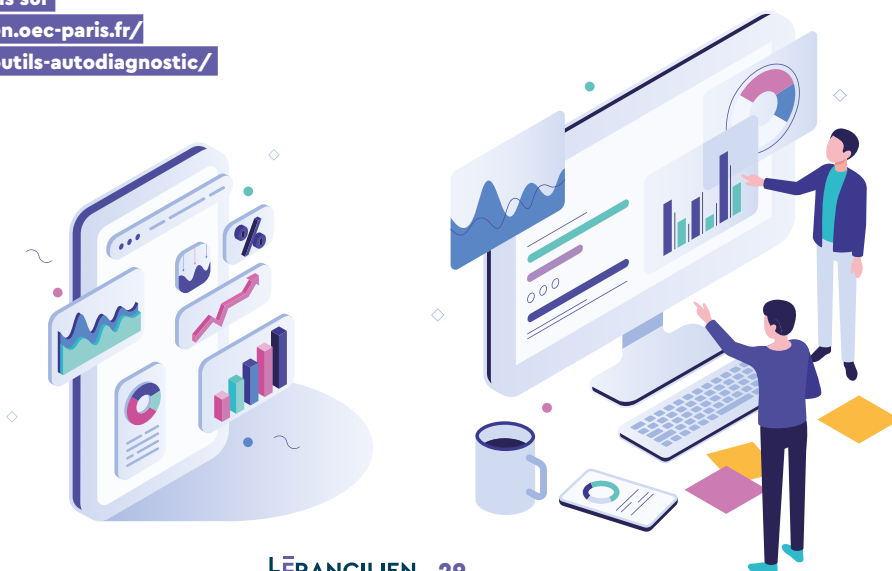
Afin d'apporter une partie stratégique pour aider la consœur ou le confrère à se développer, l'ensemble des 120 contrôleurs ont été formés à la Performance Academy au cours des deux dernières années. Grâce à la mise en place de groupes sur des plateformes comme WhatsApp, et une FAQ, les contrôleurs et superviseurs sont aujourd'hui en mesure de partager leurs bonnes pratiques.



Plus d'informations sur <https://lefrancilien.oec-paris.fr/contrôle-qualité-outils-autodiagnostic/>



Plus d'informations sur <https://lefrancilien.oec-paris.fr/contrôle-qualité-contrôleurs-mieux-formés/>





Bien se préparer : les outils à votre disposition

De nombreux cabinets, et notamment les plus petits un peu moins outillés, éprouvent des difficultés en raison de la transformation numérique, de l'évolution des services de notre profession, de leur environnement direct...

Nous souhaitons que le contrôle de qualité, qui est l'occasion d'un contact direct de l'Ordre francilien avec les cabinets, nous permette d'apporter un réel bénéfice aux consœurs et confrères contrôlés. C'est l'esprit de cette nouvelle partie du contrôle.

Dans ce cadre normatif, votre contrôle qualité est l'occasion non seulement d'échanger avec votre contrôleur sur l'application des textes dans votre cabinet, mais aussi, et c'est une nouveauté mise en place, sur votre organisation, votre développement et vos préoccupations, dans un cadre confidentiel et confraternel.

DANS UN PREMIER TEMPS, NOUS VOUS PROPOSONS DE VOUS PRÉPARER EFFICACEMENT AU CONTRÔLE DE QUALITÉ, EN DEUX ÉTAPES :

VOUS AUTO-DIAGNOSTIQUER



L'outil « AUTO-DIAGNOSTIC CONFORMITÉ », disponible en ligne sur le site Internet Cap Performance vous permet de vérifier la conformité de vos pratiques avec les textes et normes applicables à notre profession :

- > **Réalisez un contrôle de qualité « blanc » confidentiel**, pour identifier les risques du cabinet au travers de 47 questions portant sur 5 thématiques :
 - Règles professionnelles,
 - Anti-blanchiment,
 - Qualité et organisation du cabinet,
 - Acceptation / lettres de mission,
 - Réalisation des missions.
- > **Bénéficiez de préconisations d'actions à mener** (pistes de progrès) quand le diagnostic détectera des faiblesses.
- > **Obtenez des conseils sur les outils disponibles** dans la profession pour améliorer le fonctionnement du cabinet.

À l'issue du diagnostic, vous obtiendrez :

- > **Un rapport de diagnostic** avec les points forts / faibles du cabinet,
- > **Des préconisations d'actions prioritaires** pour mettre le cabinet en conformité, avec des suggestions de ressources utiles à l'adaptation du cabinet.

VOUS FORMER



En fonction des résultats du diagnostic, vous pouvez vous inscrire, si vous le souhaitez, à une formation spécialement mise en place dans le cadre du contrôle de qualité en collaboration avec Sup'Expertise.

Cette nouvelle formation, innovante sur le plan pédagogique, est composée :

- > **D'une première partie théorique, en ligne, selon la méthode interactive Didask (3h) :**
 - Cette stratégie d'apprentissage fondée sur les sciences cognitives vous permet d'actualiser vos connaissances des normes et des règles professionnelles de façon pro-active et constructive.
- > **D'une seconde partie, en classe virtuelle, animée par un contrôleur de qualité expérimenté (3h) :**
 - Cet instant d'échange et de dialogue entre professionnels vous permet de poser toutes vos questions sur le déroulé du contrôle.

Ainsi, vous aurez toutes les clés en main pour réussir votre contrôle !

Des dates de formations sont également proposées avant le début de la période fiscale sur le site Internet de Sup'Expertise. Attention, vous ne pourrez suivre la seconde partie de la formation, que si et seulement si, vous avez suivi au moins 15 jours avant la formation en ligne sur la plateforme Didask.

Par ailleurs, nous vous rappelons que depuis le 12 septembre 2010, vous avez l'obligation de suivre une formation relative à la lutte anti-blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, ainsi que celle de remplir le questionnaire d'exposition aux risques LCB-FT du conseil national de l'Ordre.

Pour information, les notifications de contrôle sont envoyées courant mai aux contrôlés qui ont alors un mois pour remplir le questionnaire préalable au contrôle.

Pour aller plus loin avec Cap Performance

LE DÉCODEUR DES NORMES



Si vous êtes perdus dans le labyrinthe des normes et des textes à respecter, le décodeur des normes est fait pour vous.

✦ Plus d'informations sur <https://lefrancilien.oec-paris.fr/cap-performance-decodeur-normes/>

LE DIAGNOSTIC PERFORMANCE



À partir de questions simples portant sur différents axes de la gestion de votre cabinet (projet de cabinet, performance, RH, développement, missions...), Mon diagnostic performance réalise en ligne un diagnostic sur mesure de votre cabinet.

Au terme de l'analyse, il préconise les pistes d'évolution les plus adaptées à votre situation et met à votre disposition des solutions concrètes pour vous aider à améliorer la performance de votre cabinet (outils Excel et Word, formations, articles...).

✦ Plus d'informations sur <https://www.capsurla-performance.fr/mondiagnosticperformance/>

LE DIAGNOSTIC RGPD



Obligatoire depuis 2018, le respect des règles du RGPD n'en demeure pas moins un sujet brûlant dans les entreprises et les cabinets. Le conseil national de l'Ordre propose un guide d'une très grande richesse qui permet de faire le tour de la question, ainsi que diverses documentations très intéressantes.

Au-delà de ces aspects documentaires, nous avons voulu proposer, dans l'esprit fondateur de Cap Performance, des outils concrets permettant non seulement d'évaluer votre respect du RGPD dans votre cabinet, mais également de vous aider à vous mettre en conformité.



C'est ainsi que vous trouverez sur ce site Internet, et en lien avec nos autres outils Cap Performance :

- **Un diagnostic et un plan d'actions RGPD** à partir d'une trentaine de questions concrètes ;
- **Une base documentaire**, contenant notamment un guide de sensibilisation pour vous et vos collaborateurs ainsi que d'un modèle de registre des traitements ;
- **Un outil d'assistance** à la création de votre registre des traitements ;
- **Enfin, une mise à jour du manuel du cabinet** avec de nouveaux paragraphes RGPD à y insérer.

Notez que si ces outils vous aident à votre mise en conformité RGPD, Nous ne garantissons pas votre conformité à l'issue de leur utilisation. Il s'agit d'une aide, la conformité RGPD dépendant *in fine* de la situation particulière de chaque cabinet.

MON MANUEL CABINET



Un seul et unique manuel rédigé par les cabinets avec un triple objectif :

- **Respecter l'ensemble des obligations** professionnelles,
- **Créer un outil de communication interne** propre à favoriser la diffusion des pratiques du cabinet ainsi qu'un sentiment d'appartenance,
- **Développer une culture de communication** externe à partir de pratiques exemplaires.

Mon Manuel Cabinet vous permet de revoir et rééditer votre manuel en fonction des changements de votre organisation interne, mais également de notre environnement réglementaire.

✦ Plus d'informations sur <https://www.monmanuelcabinet.fr/>

Droit de communication et publicité

Si la communication personnelle est autorisée, elle reste encadrée par des règles bien précises : le Code de déontologie détermine d'une manière générale, la façon dont votre cabinet peut et doit communiquer.

La communication est régie par les articles 152 et 154 (AGC) du décret du 30 mars 2012.

Vous pouvez engager des actions de communication à l'égard de vos clients ou prospects à travers différents supports (réseaux sociaux, mailing, panneau publicitaire...)

Néanmoins, chaque action de communication doit être mesurée. Vous devez garder à l'esprit que vous restez responsable de l'image que vous donnez de la profession comptable.

À ce titre, l'article 152 du Code de déontologie prévoit que les actions de communication sont autorisées dans la mesure où :

- elles procurent une **information utile** au public ;
- leur mise en œuvre **respecte les principes essentiels de la profession** ;
- leur **contenu ne comporte aucune inexactitude**, n'est pas susceptible d'induire le public en erreur et est exempt de tout élément comparatif ;
- leur contenu ne contient, de manière générale, **aucune mention contraire à la loi**.

En application de cet article, toute action de promotion ou de démarchage doit :

- être mise en œuvre avec **discrétion**, de façon à ne pas porter atteinte à l'indépendance, à la dignité, à l'honneur, à l'image de la profession ;
- être **décente** et empreinte de retenue ;
- ne comporter **aucune inexactitude**, ni être susceptible d'induire le public en erreur ;
- être **exempt de tout élément comparatif**.

S'agissant du démarchage, vous avez la possibilité, depuis 2014¹, de démarcher des tiers, dans le respect de l'article 152 du Code de déontologie. Cet article prévoit

notamment que vous pouvez « proposer des services à des tiers n'en ayant pas fait la demande que dans des conditions compatibles avec les règles déontologiques et professionnelles d'exercice de leur profession. »

En outre, vous devez également veiller au respect du devoir de confraternité prévu à l'article 161 du Code de déontologie. Selon cet article, vous devez vous abstenir de tout écrit public ou privé, de toute démarche ou manœuvre susceptible de nuire à la situation de vos confrères.

Au-delà des dispositions déontologiques, des fondements de droit commun peuvent être utilisés pour encadrer les actions de communication et démarchage : les pratiques commerciales déloyales interdites par l'article L. 121-1 du Code de la consommation, le non-respect des obligations d'information mises à la charge de tous les professionnels en vertu notamment de l'article L. 441-2 du Code de commerce, les obligations relatives au traitement des données personnelles.

Ces actions de communication et de démarchage sont soumises au pouvoir de surveillance du conseil régional, dans le cadre de l'article 31 de l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 (*pour en savoir plus voir page 10 « Focus sur la commission Respect de la profession »*).

Particularité des plateformes numériques :

La forte croissance des plateformes en ligne mettant en relation des experts-comptables avec de potentiels clients a conduit le conseil régional de l'Ordre de Paris IDF à mener une réflexion de fond sur ces nouvelles pratiques. Dans le cadre d'un référencement en ligne, vous restez soumis aux règles déontologiques, et restez responsable de la communication qui est faite pour votre compte.

¹ Décret n°2014-912 du 18 août 2014 modifiant le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable



Pratique	Autorisée/Interdite	Conditions
Panneaux publicitaires d'une dimension supérieure à celle d'un confrère résidant dans le même immeuble	✔ Autorisée	Article 152 Aucune réglementation spécifique sur la taille des panneaux publicitaires sur la façade du cabinet.
Écran sur vitrine du cabinet pour présenter les prestations du cabinet	✔ Autorisée	Article 152 Aucune réglementation spécifique.
Publication mentionnant que le cabinet fait partie du 1 ^{er} réseau de conseil et d'expertise comptable	✘ Interdite	Élément comparatif prohibé par l'article 152 al.4.
Publication d'une offre d'emploi sur Internet	✔ Autorisée sous conditions	Respect des dispositions de l'article 152 al.4 interdisant toute mention comparative avec d'autres cabinets.
Prospection automatisée sur LinkedIn pour des missions de DAF externalisées	✔ Autorisée	Respect de l'article 152
Publication sur un magazine	✔ Autorisée	Respect de l'article 152
Création d'un compte Twitter	✔ Autorisée	Respect de l'article 152
Mentions sur les plaques murales des noms des associés	✔ Autorisée	Article 152 Rien n'interdit de faire figurer sur la plaque les noms des personnes travaillant au cabinet tant que la distinction entre les experts comptables et les non-membre de l'Ordre est claire.
Publication mentionnant que le cabinet est certifié	✘ Interdite	L'Ordre ne propose pas de certification. Mention susceptible d'induire le public en erreur (article 152 al.4)



Si vous avez des questions sur les actions de communication, n'hésitez pas à contacter l'Ordre francilien à l'adresse : deontologie@oec-paris.fr ou sur la messagerie de votre Espace Pro.

Quelques recommandations

CONSERVER SON INDÉPENDANCE

Vous restez libre d'accepter ou non une mission et rémunérez vous-même le client. L'opérateur reste tiers à la relation expert-comptable/client.

CONTRÔLER SA COMMUNICATION

Toute publication doit être faite sous votre contrôle (respect des règles déontologiques, RGPD, règles soumises aux opérateurs de plateforme...) Nous vous recommandons d'insérer une clause en ce sens, dans le contrat avec l'opérateur de plateforme.

RESPECTER SON SECRET PROFESSIONNEL

Ne communiquez aucune information relative au client à une plateforme de mise en relation.

POUR ALLER PLUS LOIN :



Compta for Good, un podcast RSE pour se former et passer à l'action

Vous donner l'envie et les outils pour adopter une démarche RSE, c'est l'ambition du podcast « Compta for Good », créé en juillet 2021 à l'initiative du comité RSE. Pas encore abonné·e sur votre plateforme d'écoute favorite ? On vous donne 5 bonnes raisons de foncer l'écouter.

1. Un format court et facile à écouter

RSE¹ : l'air de rien, ces trois petites lettres peuvent parfois faire un peu peur... Qu'est-ce que ça veut dire exactement ? Par où commencer ? Est-ce que ça ne va pas nous rajouter encore du boulot ? Pour dédramatiser, expliquer et rassurer, le comité RSE a eu à cœur d'imaginer un format « simple et efficace », un bon moyen de se mettre le pied à l'étrier. Facile à glisser dans sa poche, à écouter lors d'un trajet ou d'un footing, le podcast est un format parfait, surtout quand il s'agit comme ici d'épisodes courts, 30 minutes en moyenne.

2. Des outils concrets, immédiatement actionnables

Avec Compta for Good, pas de blabla ni de discours compliqués ou moralisateurs. L'objectif est au contraire de revenir aux définitions les plus simples et de donner des clés concrètes pour passer à l'action. Qu'est-ce qu'un bilan carbone ? Qu'entend-on exactement par « raison d'être » ? Quelle est la différence entre label et certification ? En assumant volontiers le rôle du (faussement) candide, Jean-François Cottin, président du comité RSE et animateur du podcast, pose à ses invités toutes les questions que vous n'avez peut-être jamais osé poser. Et ne les laisse jamais repartir sans leur demander : « et concrètement, c'est quoi le premier pas qu'on peut faire dès demain ? »

3. Des invités venus de tous horizons

Au fil des épisodes, vous rencontrerez aussi bien des experts-comptables déjà engagés dans une démarche RSE, que des consultants en stratégie, des responsables

de label, des entrepreneurs... L'objectif est de multiplier les points de vue, de découvrir comment ça se passe dans d'autres secteurs, d'entendre aussi le point de vue d'experts sur l'apport que peut avoir la profession comptable dans le domaine de la RSE.

4. Un discours rassurant

Plutôt que de vous culpabiliser, Compta for Good a l'ambition de former les équipes comptables et les experts et de vous encourager. Il est fort probable que vous appliquiez déjà sans le savoir certains principes de RSE. « Par définition, explique Jean-François Cottin, les experts-comptables sont déjà très bons sur certains indicateurs non-financiers : lutte anti-blanchiment, relation client, rémunération des collaborateurs, engagement bénévole... Le podcast veut leur permettre d'en prendre conscience et les inciter à structurer leur démarche pour mieux la valoriser. »

5. Des exemples motivants

Parce qu'ils ont une vision transverse de l'entreprise, qu'ils savent lire et analyser les données financières comme extra-financières, qu'ils ont la confiance de leurs clients, les experts-comptables sont les mieux placés pour accompagner les entreprises dans leur transition socio-écologique, Jean-François Cottin en est convaincu. Au micro, il multiplie d'ailleurs les exemples de consœurs et confrères qui se sont lancés, après avoir entrepris leur propre transformation. Et qui n'en finissent plus d'énumérer les bénéfices, pour leur business, celui de leur client, mais aussi bien sûr – et surtout ! – pour la planète. Il n'y a plus qu'à... ?

¹ Responsabilité sociétale des entreprises : intégration par les entreprises des préoccupations sociales et environnementales, contribution volontaire au développement durable (DD).



3 QUESTIONS À

Jean-François Cottin,
PRÉSIDENT DU COMITÉ RSE
DE L'ORDRE FRANCILIEN

SELON VOUS, POURQUOI LES EXPERTS-COMPTABLES DOIVENT-ILS S'INTÉRESSER À LA RSE ?

Aujourd'hui, les entreprises qui connaissent une forte croissance sont celles qui sont déjà engagées dans la transition socio-écologique et prennent en compte les enjeux du développement durable. Pour attirer ce type de clients et/ou continuer à accompagner leurs clients qui vont inévitablement se transformer, les experts-comptables doivent eux aussi évoluer.

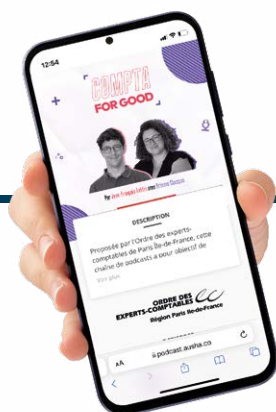
C'est aussi un levier fondamental d'attractivité pour la profession. La nouvelle génération est de plus en plus sensible aux questions du développement durable, et un cabinet engagé dans une démarche sincère aura plus de chance de recruter qu'un cabinet qui n'a jamais réfléchi à cette question.

EN QUOI LES EXPERTS-COMPTABLES SONT-ILS LÉGITIMES POUR ACCOMPAGNER LEURS CLIENTS DANS LEUR TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE ?

En tant qu'expert-comptable, nous avons deux atouts fondamentaux : l'accès à toutes les données de l'entreprise – données financières, juridiques, sociales... – et la confiance de nos clients et de leurs parties prenantes (administration, banques...). Nous sommes donc les mieux placés pour rendre compte de la performance globale de l'entreprise, en nous appuyant sur les indicateurs financiers et extra-financiers.

QUEL EST LE PREMIER PAS À FAIRE SELON VOUS QUAND ON VEUT ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHÉ RSE ?

S'informer et se former ! Plutôt que de se laisser décourager par l'ampleur de la tâche, il faut y aller par étape, lire, se former. Il y a énormément de ressources gratuites en ligne, des livres, des MOOC, des webinars... Personnellement, c'est comme ça que je me suis formé et que j'ai pu développer aujourd'hui une offre RSE au sein de mon cabinet. C'est pour cela aussi que nous avons à cœur, au sein du comité RSE, de proposer des outils pratiques pour aider nos confrères et consœurs à se lancer aussi.



Déjà 6 épisodes à écouter :

1. RSE, Kézako ?
2. Pourquoi les experts-comptables et leurs clients doivent s'intéresser à la RSE ?
3. Outils et méthodes pour changer la RSE
4. RSE : quels indicateurs non financiers selon les acteurs ? Quelle utilisation des données financières pour agir ?
5. Mission et raison d'être
6. Labels et certifications RSE : comment choisir ?



Rendez-vous sur vos plateformes d'écoute préférées (Apple Podcast, Podcast Addict, Soundcloud, Ausha...) ou sur la chaîne YouTube @CROECPARIS

Le comité RSE

COMPOSÉ D'EXPERTS-COMPTABLES, LE COMITÉ RSE RÉPOND À DEUX GRANDES AMBITIONS :

- › aider les experts-comptables à anticiper les tendances en matière de responsabilité sociale et de développement durable,
- › sensibiliser les experts-comptables et les entreprises aux atouts de la comptabilité extra-financière et proposer des outils concrets pour développer ce type de missions.

Il propose régulièrement des webconférences gratuites pour faire le point avec des experts sur un sujet précis : la raison d'être et les entreprises à mission, la loi Climat... Le 21 juillet, une « grande journée de la RSE » sera l'occasion de revenir en atelier sur les sujets abordés lors du podcast. RDV sur oec-paris.fr : <https://bit.ly/3rOp4hA>



Vous souhaitez prendre part aux travaux du comité et/ou apporter votre témoignage lors d'un prochain épisode du podcast Compta for Good ? N'hésitez pas à proposer votre candidature en envoyant un mail à Claire Delmas : cdelmas@oec-paris.fr

UNE EXCLUSIVITÉ
FRANCE GESTION

EN 2022, FAITES BÉNÉFICIER GRATUITEMENT
VOS CLIENTS
DE LA GARANTIE JURIDIQUE ET FISCALE
EN LES FAISANT ADHÉRER À FRANCE GESTION !

Inédit !

*Une garantie juridique et fiscale exclusive,
sans coût ni contrainte supplémentaires,
pour les adhérents de France Gestion*,
qu'ils soient à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.*

Elle comprend :

- 1 La prise en charge des frais engagés pour la défense de vos clients lors d'un contrôle fiscal (dans la limite de 20 000 €),
- 2 Le remboursement de l'impôt en cas de redressement fiscal (dans la limite de 5 000 €)*.

*Renseignez-vous
dès à présent au
01 43 14 40 50*



France
Gestion

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

PARIS

50 ter, rue de Malte
75540 PARIS CEDEX 11
Téléphone 01 43 14 40 50
Email paris@france-gestion.fr

VERSAILLES

7, rue des Chantiers
78000 VERSAILLES
Téléphone 01 39 07 49 00
Email versailles@france-gestion.fr

<https://www.france-gestion.fr>

**SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**



* Selon dispositions contractuelles